

COMMUNE DE BEAURAINS
(Pas-de-Calais)

ARRETE n° ST/2025/42

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
PROLONGATION DE L'ARRÊTE ST/2025/23

Le Maire de la Commune de BEAURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande initiale de travaux de la société SAS MDN de LOMME agissant dans le cadre de la pose de deux plots avec mats pour l'installation provisoire d'une ligne électrique aérienne de chantier au 10 rue Robespierre,

Vu la demande de prolongation du chantier en date du 22 septembre 2025 susmentionné ci-dessus,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation et prévenir les accidents,

CONSIDERANT qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route,

ARRETE :

Article 1 : Les travaux cités, entrepris au 10 rue Robespierre étant prolongés jusqu'au 12 décembre 2025 inclus, les prescriptions de l'arrêté ST/2025/23 en date du 28 avril 2025, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 12 décembre 2025. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à coté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.

Article 3 :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de BEAURAINS,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. les Médiateurs ASVP de la Commune de BEAURAINS,
- M. le Commissaire de Police d'ARRAS,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur du Centre de Secours et d'Incendie,
- M le Président de la Communauté Urbaine d'Arras,
- M. Le Directeur de la société SAS MDN,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 25/09/2025

Fait à BEAURAINS, le 24/09/2025

Cédric DUPOND
Maire,

